



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Marlène BÉRARD : « Mieux vaut prévenir qu'amender» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Mountazar JAFFAR : «Garantir la dignité et la confidentialité des échanges dans les guichets lausannois» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Mountazar JAFFAR : «Pour une Ville qui lutte activement contre les violences administratives» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Pauline BLANC : « Un secteur Benjamin-Constant sécurisé pour les piétons » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Pauline BLANC : « Feux jaunes clignotants aux abords des passages pour piétons : misons sur la sécurité avant tout» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

**Le Conseil communal de Lausanne**

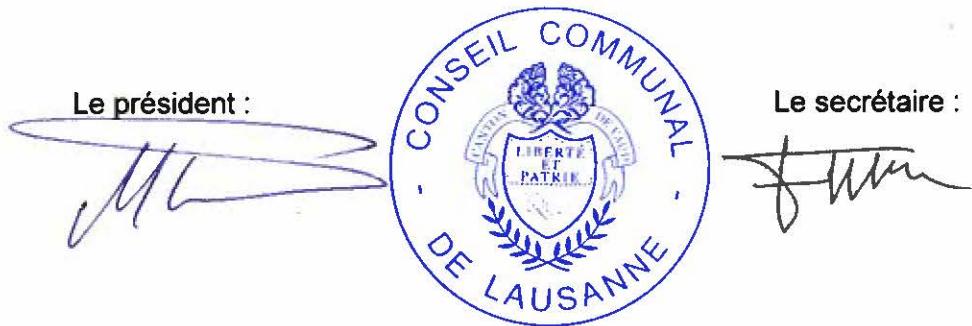
- vu le postulat de Mme Nathalie CARUEL : « Pour un recrutement diversifié et inclusif du Corps de Police de Lausanne » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Karine ROCH : « Souffleuses à feuilles : et si Lausanne s'inspirait de Zurich ? » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Ilias PANCHARD : « Renforcer le soutien à l'improvisation théâtrale et à l'humour » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président :

Le secrétaire :





## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts « Pollution par la dioxine à Lausanne. La Municipalité et le Conseil d'Etat cherchent-ils à ralentir l'assainissement des sols contaminés au détriment de la santé publique ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

les résolutions de l'interpellateur, disant

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'entende avec le canton pour mandater des études supplémentaires - réellement indépendantes - permettant d'approfondir : a) l'impact sur la santé de la population de l'exposition passée aux différents polluants produits par l'ancienne usine du Vallon ; b) l'impact sur la santé des populations les plus vulnérables ; c) l'incidence des cancers entre la population exposée par le passé ou présentement aux polluants provenant de l'ancienne usine du Vallon et l'incidence des cancers dans un groupe de contrôle non-exposé à ces pollutions »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intercède auprès du canton pour les investigations techniques et historiques ainsi que la décision de répartition des coûts soient publiées dans les plus brefs délais »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité d'entente avec le Canton publient au plus vite le calendrier de l'assainissement des espaces publics contaminés par la dioxine »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique dans les plus brefs délais une information à l'intention des privés, propriétaires ou locataires détaillant la démarche à mener pour obtenir l'assainissement de jardins ou places de jeux privés contaminées par la dioxine »

...

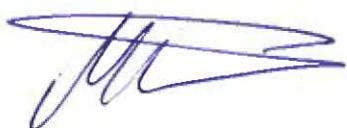
../.  
.

la résolution de Mme Sangra, disant

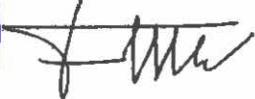
« Aussi longtemps que les parcelles polluées à la dioxine ne sont pas assainies, le Conseil communal souhaite que la Municipalité relance régulièrement des campagnes de sensibilisation en visant en particulier les populations sensibles (enfants en bas âge, femmes enceintes, etc.) en s'assurant que chacun, chacune est informé-e, connaît et comprenne les mesures de prévention à adopter »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire





## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Virginie Cavalli et consorts « Contamination à la dioxine : une bien étrange précipitation vers l'assainissement. Et si la fumée du Vallon allait nous hanter plus longtemps que prévu ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal demande à la Municipalité de renforcer immédiatement l'information et la sensibilisation de la population dans les quartiers concernés »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Coralie Dumoulin et consorts « Saint-Martin perd son calme : Problèmes d'insalubrité et d'encadrement sécuritaire à la rue Saint-Martin » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant

« Le Conseil Communal de Lausanne souhaite que la Municipalité contacte le propriétaire privé du 7 rue Saint-Martin afin qu'il prenne au plus vite des mesures pour réparer la barrière en verre cassée »

la résolution de Mme Neumann, disant

« Le Conseil communal s'oppose la mise en place de critères d'accès pour la Soupe populaire, l'Etape et l'Espace Saint Martin.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

Le secrétaire





## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Patrizia Mori et consorts « La Municipalité cache-t-elle la misère sous les guirlandes ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

Le secrétaire





## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Thibault Schaller et consorts « Libérer la parole au sein du Corps de police : oui, mais comment ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

Le secrétaire

